

délicate, le Supérieur, allant contre l'usage (1), choisit le frère du jeune soldat de Turenne pour « complimenter M. de Tulle. »

Notre philosophe, assurant les registres de l'Economat, devint banquier à Paris (2). En 1722, il habitait en cette ville, au cul de sac de la rue des Bourdonnais, et nous payait la pension d'un neveu, appelé *Maurice de Laire*.

Juilly semblait désormais le collègue de famille des de la Chassagne. Pour répondre, sans doute, aux derniers désirs de son mari, dame veuve Catherine Cachet envoyait son fils (3) terminer ses études dans cet établissement « dont le nom lui était si cher. »

*François-Aimé d'Assier de la Chassagne* était « le protégé » du R. P. de la Tour, notre Père Général. Il avait seize ans. Admis, le 5 novembre 1718, dans la classe de philosophie, que professait alors avec éclat le P. Etienne Canaye, le futur membre de l'Académie des Inscriptions, il passait pour un brillant élève. Il nous quittait le 31 juillet 1719 (4).

Quelques mois après, en 1720, suivant l'exemple de son père, il prenait du service. Il s'engageait au régiment de

---

(1) Ce privilège revenait de droit au président ou au chancelier de l'Académie, lesquels ne pouvaient être que des élèves de rhétorique ou de seconde.

(2) Il quittait Juilly, comme son frère, au mois d'avril, en l'année 1676.

(3) François-Aimé, né le 2 octobre 1702, à Lyon, baptisé à Saint-Nizier, le lendemain, était fils de Jean-François d'Assier, major des carabiniers et de Catherine Cachet. Il eut pour parrain Messire Pierre-François de Toullon, chevalier d'honneur au présidial de Lyon, et pour marraine, Marie-Aimée de Varissant.

(4) Il prit jusqu'au mois de mai des leçons de danse. Il payait 350 livres par an de pension.